



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Février 2010

Date de la convocation 20 Janvier 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.RUIZ Salvador, M.DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald ; Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis, M.ALBERT Laurent.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain.  M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard.  M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal.  M.GARCIA Alain à Mme CAER Michèle</p>		

### Objet : Gratification pour stage – Autorisation de versement

Monsieur LACROIX rappelle que par délibération en date du 29 Avril 2009 le conseil communautaire a adopté le principe du versement d'une gratification pour stage lorsque celui-ci s'inscrit dans le cadre de la scolarité et est donc prévu dans le règlement des études pour l'obtention du diplôme entrepris. Il doit également faire l'objet d'une convention de stage conclue entre la Communauté de Communes du Clermontais, l'établissement d'enseignement et l'étudiant.

La gratification se définit comme une indemnité que la Communauté de Communes du Clermontais accorde au stagiaire pour sa collaboration, sous certaines conditions cumulatives :

- être étudiant à un niveau au moins égal à Bac +2,
- réaliser un stage d'une durée minimale de 3 mois,
- produire des travaux approfondis, sous forme d'un rapport de stage ou mémoire, présentant un intérêt réel pour la Communauté de Communes du Clermontais,

Il précise que la loi relative à « l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie », publiée au JORF du 25 novembre 2009, modifie les dispositions de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et ramène ainsi à deux mois la durée à partir de laquelle la rémunération des stagiaires devient obligatoire, au lieu de trois mois précédemment.

Afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions, il précise qu'il convient de rapporter la délibération du 29 Avril 2009 et d'adopter le principe de la gratification pour stage selon les modalités suivantes :

- être étudiant à un niveau au moins égal à Bac +2,
- réaliser un stage d'une durée minimale de 2 mois,
- produire des travaux approfondis, sous forme d'un rapport de stage ou mémoire, présentant un intérêt réel pour la Communauté de Communes du Clermontais,
- Montant de la gratification : 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

RAPPORTE la délibération du 29 Avril 2009 n° 2009.04.29.18 enregistrée en sous préfecture de Lodève le 12 Mai 2009

APPROUVE le versement d'une gratification pour stage tel que présenté et sous réserve des conditions ci-dessus énoncées.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA